

Editorial

**Rythmes scolaires,
code du travail,
une même logique :
détruire toutes les normes nationales !**



Le ministre prétend sonner la fin de toute norme nationale...

Le nouveau ministre Blanquer a présenté au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 8 juin son décret sur les rythmes scolaires. Loin de répondre à l'aspiration des PE d'en finir avec les décrets Peillon/Hamon, il aggrave la territorialisation de l'école en laissant les communes libres de choisir l'organisation de la semaine et de l'année scolaire. Il sonne la fin de toute norme nationale.

Ainsi, le maire de Fos-sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône annonce que la classe sera limitée aux seules cinq matinées avec réduction massive des congés scolaires. Les 36 semaines de l'année scolaire nationale auraient vécu. À chaque territoire son calendrier scolaire. Une telle situation fait peser les plus grandes menaces sur notre statut de fonctionnaire d'État.

Le dispositif des CP dédoublés en REP, alléchant à première vue, se traduit par des remises en cause statutaires. Dans le Vaucluse, les collègues PDQMC seraient réaffectés d'office sur des CP en REP. En Côte-d'Or, le profilage de ces postes implique le travail en équipe obligatoire, des compétences à démontrer et de renoncer au droit à temps partiel ! La machine à déréglementer est en marche !

... à l'image du projet Macron contre le Code du travail

C'est la logique des projets du gouvernement Macron pour détruire le code du travail « *L'inversion de la hiérarchie des normes poussée jusqu'au bout comme le prévoit le gouvernement Macron ce n'est plus de norme du tout, le retour à l'individualisation complète du contrat de travail que l'employeur soit public ou privé* » (communiqué des URIF FO, CGT, Solidaires, FSU et UNEF - 12 juin 2017).

Dans une telle situation, il n'y a guère que deux attitudes.

Soit accepter le cadre fixé par le décret Blanquer dans la suite logique des décrets Peillon/Hamon et voter pour ce décret en demandant au ministre d'annualiser les 24 heures d'enseignement pour « *prendre en compte les contraintes locales* », comme l'ont fait les représentants du SNUipp au CSE.

Soit refuser, informer clairement et voter contre le décret et l'amendement du SNUipp. Ce qu'a fait Force Ouvrière au CSE.

Quelle que soit la commune, quel que soit le territoire et ses spécificités, les PE sont confrontés depuis 4 ans à l'emprise accrue des élus locaux sur l'école, à la confusion scolaire/périscolaire, au coût et aux problèmes d'organisation familiale afférents au mercredi matin.

Il n'y a d'autres solutions pour y mettre fin que de rétablir une semaine scolaire de 4 jours de 6 heures, commune à toutes les écoles.

Aux antipodes d'un choix pédagogique, c'est la revendication à même aujourd'hui d'améliorer les conditions de travail des PE, de rétablir une stricte séparation du scolaire et du périscolaire, de reconquérir le mercredi comme jour de pause et de mettre fin aux frais qu'il engendre pour nos collègues et ainsi préserver notre statut de fonctionnaire d'État et les garanties qui y sont attachées. Elle unifie les PE au sein de leur corps.

Le SNUIDI-FO invite les PE à multiplier les motions pour exiger :

- ▶ **4 jours pour tous (lundi, mardi, jeudi, vendredi), dans toutes les écoles, dans toutes les communes, sur 36 semaines !**
- ▶ **le maintien de la définition nationale des dates de congés et vacances scolaires sans possibilité de dérogation ;**
- ▶ **l'abandon des PEdT, non à l'ingérence des élus, non à la confusion scolaire/périscolaire. ■**

Montreuil, le 16 juin 2017

**Norbert Trichard
Secrétaire général**